



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

Liste de diffusion : représentants régionaux des clubs et représentants des licenciés individuels, ligues régionales, comité exécutif, haut conseil, membres d'honneur, chargés de mission, élus dans les instances internationales, professionnels

Le présent compte-rendu a été adopté par les représentants ayant participé à l'assemblée générale du 18 avril 2026, par l'intermédiaire d'un vote électronique à distance du 30 juillet 2026, conformément à l'article 3.2.10 des statuts de la FFBaD.

ORDRE DU JOUR

08h00

Accueil et émargement

09h00

Ouverture de l'assemblée générale

Élection à la présidence de séance

Assemblée générale ordinaire

Rapport d'activités du président, de la secrétaire générale et des vice-président(e)s

Assemblée générale extraordinaire

Modifications des statuts et du règlement intérieur

Assemblée générale ordinaire

Rapport du trésorier général : comptes annuels 2025

Rapports des commissaires aux comptes

Approbation des comptes annuels 2025

Affectation du résultat de l'exercice

Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes

Quitus au trésorier général pour la gestion des comptes

Rapport du trésorier général : budget prévisionnel 2026

Plafond de la part territoriale sur les licences pour les ligues ultramarines et la Corse

Titres de participation

Tarifs des licences et de l'affiliation fédérale pour la saison 2026/2027

Approbation du budget prévisionnel 2026

Rapport annuel d'évaluation du haut conseil



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

Nouveau siège social avec un équipement sportif Maison du Badminton

Présentation de l'édition 2026 des Internationaux de France de Badminton et suivantes à l'Arena Grand Paris

Questions diverses

19h30

Clôture de l'assemblée générale

PARTICIPATION

Liges régionales

Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Corse, Grand Est, Guadeloupe, Guyane, Hauts-de-France, Ile-de-France, La Réunion, Martinique, Mayotte, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Nouvelle-Calédonie, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur

Licenciés individuels

Pierre-Emmanuel Panier

Comité exécutif

Présents : Paul Adam, Denis Allenbach, David Angelats, Christophe Chenut, Patricia Corti, Jean-Louis Coué, David Courbet, Peggy Genisson, Nathalie Huet, Franck Laurent, Catherine Le Saint, Steve Matyja, Sandrine Mouillon, Sun Robin, Océane Rodrigues-Coquio, Laurent Schwizgebel, Thierry Stempf, Mathieu Thomas
Excusés : Mathilde Brochard, Joke Gicquel, Adeline Sergent, Anne Tran

Haut conseil

Hélène Bussolino, Léa Cauquais, Pierre Chatellier, Valérie Contoz, Magali Godin-Panier (présidente), Philippe Hazane, Gary Marnay, Thibaud Olivier

Professionnels

Céline Berton (directrice financière et ressources humaines), Pascal Bildstein (directeur Evènementiel), Pascal Candelle, Sophie Chevalley, Emilie Coconnier (directrice administrative), Dorothée Fortin-Mouillaud (directrice Communication & Marketing), Cyrille Gombrowicz (directeur technique national), Alexandre Komilkiw (responsable Pratiques compétitives), Vincent Legras (responsable Développement territorial, directeur technique national adjoint), Karine Lévêque, Sébastien Motard (responsable financier), Alexandre Oger, Martine Robert (directrice Vivre ensemble), Éric Salanoubat (directeur général), Vincent Vanhulle (responsable formation)

Invités

Sébastien Bodinier (SAS3J), Erik Boulois (commissaire aux comptes KPMG), Jean Brunet (ancien président), Évelyne Ciriegi (présidente du CROS Ile-de-France), Virginie De Carvalho (maire de Tremblay-en-France), François-Marie de Chillaz (Compagnie des Alpes), Julien Falgoux (Urban), Maroussia Gerun et Tam Ho (co-présidents du comité départemental de Seine-Saint-Denis de badminton), Alain Hurel (cabinet Plato), Marie-Amélie Le Fur (présidente du CPSF et de l'ANS), Philippe Limouzin (ancien DTN, chargé de mission de la commission culture et héritage du badminton), Walter Salamand (FBL Avocats), Sven Serré (président Badminton Europe), Cyril Vancraeynest (FBL Avocats), Nicolas Viville (cabinet Plato)



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

Quorum

En vertu de l'article 3.4.5.2 des statuts de la FFBaD, les représentants présents doivent représenter au moins 25% des voix, soit 198 voix, et au moins 50% des voix, soit 396 voix pour l'adoption des statuts, en vertu de l'article 7.1.3 des statuts de la FFBaD.

Nombre de représentants présents : 101 / 147

Nombre de représentants présents ou représentés : 134 / 147

Nombre de voix présentes : 717 / 792 dont 33 procurations représentant 132 voix

Le nombre de voix présentes étant de 717, soit 91% du nombre total des voix, le quorum permettant à l'assemblée générale de délibérer valablement est atteint.

Composition de l'assemblée générale

En vertu de l'article 3.4.1 des statuts de la FFBaD, l'assemblée générale ordinaire se compose, d'une part, des représentants régionaux des associations affiliées à la FFBaD, élus par les assemblées générales des ligues et, d'autre part, des représentants des licenciés à titre individuel auprès de la FFBaD.

Ouverture de l'assemblée générale

Le président de la fédération, Franck Laurent, prend la parole. Il salue les membres du comité exécutif, la présidente du haut conseil, le directeur technique national et le directeur général. Il salue également les représentants régionaux des clubs, les représentants des licenciés individuels, qu'il qualifie de « chers amis badistes ».

Il excuse Madame Marina Ferrari (ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative), Madame Amélie Oudéa-Castéra (présidente du Comité National Olympique et Sportif Français – CNOSF), Monsieur Patrick Ollier (président de la Métropole du Grand Paris), Monsieur Patrick Karam (vice-président de la région Île-de-France) ainsi que quatre membres du comité exécutif (Mathilde Brochard, Joke Gicquel, Adeline Sergent et Anne Tran) qui n'ont pu se joindre à la réunion.

Il rappelle qu'il s'agit de la 48^{ème} assemblée générale ordinaire de la fédération et remercie les participants pour leur présence, qu'il considère comme un signe de vivacité de la vie associative et de l'intérêt porté à la vie fédérale.

Il remercie les services qui ont travaillé à l'organisation de l'événement (secrétariat général, communication, informatique...) et invite l'assemblée à les applaudir.

Il annonce un programme dense – vingt votes sont prévus sur la journée – et appelle au respect du timing, ainsi qu'à un climat bienveillant et au respect des opinions de chacun.

Avant le premier vote test, le président informe les participants que l'assemblée générale sera enregistrée en vue de la rédaction du compte-rendu assistée par intelligence artificielle. Il précise que l'enregistrement sera détruit après rédaction. L'assemblée n'ayant pas opposé de refus, l'enregistrement est autorisé.

Il passe ensuite la parole à Pierre Terrade, technicien Votebox, qui présente la procédure de connexion au système de vote électronique et procède à un vote test.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

Présidence de séance

Le président propose Sandrine Mouillon, secrétaire générale, à la présidence de séance. Le scrutin se déroule à bulletin secret puisqu'il porte sur une personne.

1/ La proposition d'élection de Sandrine Mouillon en tant que présidente de séance de l'assemblée générale est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 687 voix totales, 662 voix exprimées

Pour : 656 voix (99,1%) / Contre : 6 (0,9%) / Abstentions : 20 / Non-votants : 5

La proposition est adoptée à la majorité simple des suffrages valablement exprimés (article 9.6.1.3 du règlement intérieur de la FFBaD).

Sandrine Mouillon remercie l'assemblée pour sa confiance et invite les membres à visionner la rétrospective vidéo de l'année 2025.

Rétrospective 2025

[Une vidéo rétrospective des temps forts sportifs et fédéraux de l'année 2025](#) est diffusée à l'assemblée.

Rapport d'activités 2025

Introduction du président

Franck Laurent salue l'arrivée en séance de Marie-Amélie Le Fur, présidente du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) et de l'Agence nationale du Sport (ANS) ainsi que de Évelyne Ciriegi, présidente du Comité Régional Olympique et Sportif Île-de-France.

Il qualifie l'année 2025 « d'exceptionnelle et historique » sur les résultats sportifs : nombreuses médailles et podiums, victoire à la finale du HSBC BWF Tour, exploits qu'il associe en particulier à Christo et Toma Junior Popov et à toute l'équipe technique. Il associe à ce succès le club de Fos-sur-Mer, le comité départemental des Bouches-du-Rhône (13), la ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur et la fédération.

Il rappelle les engagements sociétaux pris par la fédération : signature du label « Terrain d'égalité », première fédération sportive, en présence de la ministre en charge des sports Marie Barsacq lors des Championnats du Monde ; reconnaissance internationale du projet de la Junior Academy par la BWF.

Il évoque la pleine réussite des Championnats du Monde de Paris 2025, sous le pilotage de Laurent Schwizgebel et de ses chargés de mission Magali Godin-Panier, Julien Laffay et Didier Jacquemin reflétée par un engouement populaire de plus de 57 000 personnes et un équilibre financier largement dépassé.

Il présente le déploiement du plan sur les équipements, en citant deux projets emblématiques : la salle 100% badminton de six terrains à Argenton-sur-Creuse (36) aidée financièrement par la fédération ; et le projet « Squash et Badminton des Volcans » en Auvergne-Rhône-Alpes (63), mené en binôme avec la Fédération Française de Squash, dans lequel les deux fédérations interviennent en co-caution bancaire.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

Il salue le lancement de la marque commerciale France Badminton le 27 août 2025, lors des Championnats du Monde, et indique que son déploiement se poursuivra en 2026 et 2027.

Il rappelle enfin la finalisation, en 2025, de la réforme du classement, initiée sous la mandature précédente, et le démarrage des compétitions intergenres, dossiers portés par les vice-présidents Adeline Sergent et Paul Adam.

Il conclut en soulignant la consolidation de la santé financière de la fédération et passe la parole à Sandrine Mouillon.

Secrétariat général – Sandrine Mouillon

Sandrine Mouillon présente le bilan de la première année de mandature pour le secrétariat général :

- Mars 2025 : installation de 20 commissions (7 obligatoires et 13 structurelles), composées de bénévoles, en appui des élus dans la mise en œuvre du projet fédéral organisé autour des six ambitions ;
- Mai 2025 : installation du haut conseil, présidé par Magali Godin-Panier ; deux nouveaux membres ont récemment rejoint l'instance, aux côtés des six membres déjà désignés en 2025 ;
- Élections partielles au comité exécutif : Mathieu Thomas a rejoint Anne Tran en octobre 2025 pour représenter les sportifs de haut niveau ; Peggy Genisson a intégré le comité exécutif en novembre 2025 en tant que représentante des officiels techniques. Le poste de représentant des entraîneurs professionnels reste vacant, faute de candidatures recevables ;
- Le comité exécutif est aujourd'hui composé de 22 membres avec une parité parfaite (11 hommes, 11 femmes) ;
- Accompagnement des structures territoriales pour leurs assemblées générales électorales ; collecte et contrôle des documents réglementaires ;
- Lutte contre les violences sexistes et sexuelles : 35 signalements reçus en 2025, 20 commissions disciplinaires engagées. L'augmentation s'explique par le travail de prévention du secteur Vivre ensemble, la libération de la parole, une meilleure prise de conscience et une justice sportive plus efficace ;
- En tant que service support : plus de 4 000 réponses apportées en 2025 à des questions en matière juridique, règlements, licences et affiliations de club posées via le site fédéral.

Relations extérieures – Catherine Le Saint

Catherine Le Saint, vice-présidente du secteur Relations extérieures, présente le bilan d'une année dense, articulé autour de quatre axes :

- Junior Academy : le travail conduit par le secteur Vivre ensemble a été valorisé devant les fédérations internationales et continue de susciter l'intérêt de Badminton Europe ;
- Diplomatie sportive et francophonie : appui du CNOSF et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ; rencontre avec la ministre des Sports du Rwanda. Deux projets phares : Rwanda (formation entraîneurs, organisateurs et officiels techniques) et Sénégal (préparation des jeux olympiques de la jeunesse de novembre 2026, contribution à la formation de 40 juges de ligne) ;



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

- Lien avec le monde scolaire : participation à la commission mixte nationale UNSS – le badminton reste le premier sport scolaire ; aide financière aux Championnats de France des lycées professionnels (Tremblay-en-France – 93) ; 40 enseignants formés à Voiron (38) ; présence d'officiels techniques fédéraux pour accompagner le passage de grade des jeunes officiels ;
- Projet européen Erasmus+ : lutter contre l'inactivité des jeunes via une application développant les compétences motrices fondamentales. Réunion prévue début mai 2026 avec les directeurs de ligue ;
- Travail partenarial avec Badminton Afrique.

Haute performance – Thierry Stempfel

Thierry Stempfel qualifie 2025 « d'année des premières » pour le badminton français : première grande victoire sur le circuit mondial, première médaille mondiale en mixte à Paris (Thom Gicquel / Delphine Delrue), premier joueur dans le top 10 mondial.

Il rappelle que ces performances sont le fruit d'un travail structuré et collectif depuis plusieurs années : structuration des jeunes depuis plus de 10 ans, culture du haut niveau partagée, filière de formation performante du club à l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP).

- 11 finales seniors sur le World Tour ; 12 finales sur le circuit international Para-badminton ;
- Titre européen historique par équipe pour les U17 ;
- Sollicitations nombreuses de nations asiatiques pour venir s'entraîner à l'INSEP ; tribunes pleines aux derniers Championnats du Monde de Paris ; médiatisation croissante ;
- Outil Badminton Manager : pilotage et objectivation de la performance par la donnée ;
- Para-badminton : création d'un Pôle France Para-badminton à Nantes (première pour une fédération olympique) ; professionnalisation de l'encadrement ; renforcement de l'encadrement vers 2028.

Quatre priorités sont annoncées :

- Élever encore le niveau d'exigence ;
- Renforcer la féminisation des entraîneurs et la compétitivité des filles en simple dames ;
- Développer les compétences des entraîneurs ;
- Construire une véritable méthode française de formation des joueurs.

Pratiques compétitives – Adeline Sergent (présenté par Paul Adam)

Adeline Sergent étant absente, Paul Adam présente son bilan, articulé en trois points :

- Dynamique des interclubs nationaux : 66 rencontres étudiées par journée de championnat (Top 12, N1, N2, N3) ; nouveaux processus pour fluidifier le traitement des rapports de juge-arbitre ; réunions hebdomadaires du mercredi pour statuer sur les irrégularités ; nouvelles propositions de règlement basées sur les failles identifiées en saison ;



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

- Nouveaux publics et acteurs clés : création de la commission des publics vétérans, soutien aux officiels techniques ;
- Conclusion : dynamique collective et processus rationalisés ; vision de modernisation continue de l'offre de compétition.

Modernisation des pratiques et réglementations sportives – Paul Adam

Paul Adam présente le fil rouge de cette première année de mandat : la réforme du classement, articulée à d'autres actions du secteur (formalisation des nouveaux textes officiels en lien avec la commission règlements et le comité exécutif).

Le groupe de travail sur la réforme du classement, validé sous la mandature précédente, a été reconduit ; il est composé de bénévoles de formation scientifique, de deux professionnels de la vie sportive et d'un élu. Le comité exécutif du 22 mars 2025 a adopté la réforme, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2025 :

- Principes : la cote doit représenter le niveau de jeu (linéaire) ; elle ne dépend ni du genre ni de la catégorie d'âge ni d'une situation de handicap ; le classement n'est plus glissant ; chaque match compte.
- Communication intensive : 10 vidéos explicatives à partir de mai 2025 ; sessions de présentation ; questions-réponses avec des médias spécialisés.
- Difficulté post-lancement : multiplication structurelle des cas d'égalité de cote (suppression des décimales). Réaction de la FFBaD dès octobre 2025 par une note d'instruction sur la sélection des participants et le choix des têtes de série. Lancement des compétitions intergenres (simple et double) : nécessité induite par la réforme du classement (la cote ne devant pas dépendre du genre). Les organisateurs n'ont pas obligation de proposer toutes les disciplines.

Jules Chauvel, représentant régional des clubs de Normandie, pose une question : « *Sur la réforme du classement, j'ai des exemples de joueurs qui perdent des points à l'issue d'un tournoi (par exemple -9 points après deux matchs gagnés en poule et une demi-finale perdue accrochée). L'espérance mathématique d'un match complet est positive. Néanmoins, ce phénomène incite des joueurs à abandonner après les poules pour ne pas perdre de points : envisagez-vous un changement de règlement ?* »

Paul Adam répond : « *Les remontées sont en grande partie des cas particuliers ; nous n'avons pas l'intention de changer un système qui repose sur la simplicité. Sur les forfaits en cours de compétition, l'étude statistique montre une augmentation très faible. Nous suivons cet indicateur de très près. Si une dérive devait se confirmer, nous pourrions très bien envisager de pénaliser les forfaits en cours de compétition mais pas les forfaits avant compétition.* »

Pierre Vassal, représentant régional des clubs du Centre-Val de Loire, pose trois questions : « *À quand un allègement de l'aspect normatif associé au secteur des officiels techniques ? Et à quand des activités d'officiels techniques remontant automatiquement via Poona pour supprimer les fichiers Excel renvoyés chaque année ? Sur la partie cadres techniques, à quand une nouvelle réforme de la filière de formation fédérale ?* »

Océane Coquio répond : « *J'ai lancé entre avril et mai un questionnaire vis-à-vis des ligues sur les freins*



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

rencontrés en formation des officiels techniques pour comprendre les limites et ajuster le règlement. Sur la dématérialisation, c'est du domaine de la commission fédérale des officiels techniques (CFOT), à qui le mot sera transmis. »

David Courbet précise : *« La saisie des activités des officiels techniques existe sur Poona depuis 2019 et est entrée en plein régime en 2024. La règle imposant aux clubs et aux commissions ligue des officiels techniques (CLOT) de demander un fichier Excel devra être modifiée par la CFOT. Toutes les informations sont déjà disponibles dans Poona et le seront prochainement sur les applications mobiles et MyFFBaD. »*

Yohan Penel, représentant régional des clubs d'Île-de-France, salue d'abord la densité et la richesse de cette première année et la légitimité électorale du comité exécutif. Il pose ensuite la question du suivi des 17 préconisations du rapport de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) qu'il avait sollicité en septembre 2023, publiées dans le relevé de décisions et d'informations du comité exécutif de septembre 2024.

Franck Laurent répond que les 17 préconisations ont été intégrées à la feuille de route de l'olympiade et réparties dans la feuille de route de chaque vice-président. Il propose de faire un point spécifique sur ce rapport en cours d'année ou lors de la prochaine assemblée générale.

Pierre-Emmanuel Panier, représentant des licenciés individuels, demande : *« Comment l'université d'été, catalyseur de réflexion ouvert à chaque licencié, impacte la mise en œuvre du projet et la richesse du rapport d'activités ».*

Franck Laurent indique que : *« L'ensemble des actions issues de l'université d'été a été intégré au tableau Excel de suivi d'actions, avec un tag dédié distinguant les projets de campagne, les nouveaux projets issus de l'université et les projets ajoutés en cours de mandat ».*

Laure Grangeon, représentante régionale des clubs d'Auvergne-Rhône-Alpes, demande quelles sont les ambitions, les objectifs et les moyens accordés au projet féminin sur la haute performance.

Thierry Stempfél répond que le projet est en cours d'écriture (troisième réunion), piloté par Anne Tran (élue en charge du badminton féminin) en lien avec l'équipe de la haute performance. Des stages spécifiquement féminins, avec un encadrement féminin renforcé, sont déjà mis en place. De même, une formation continue des entraîneurs concernant la discipline du simple dames est également proposée.

Patricia Corti (vice-présidente Vivre ensemble) complète : *« Le contrat territorial individualisé (CTI) met l'accent sur la féminisation et la pratique compétitive des filles dès les catégories poussines et benjamines, dans tous les territoires. Elle salue le travail conduit par Laure Grangeon et Thomas Champion en Auvergne-Rhône-Alpes, et souligne l'importance du travail mené en amont qui consiste à faire venir les petites filles, jeunes femmes et dirigeantes dans les clubs.*

Cyrille Gombrowicz (DTN) précise les axes du projet en cours de formalisation :

- Revisiter le système de détection actuellement équivalent garçons/filles ;
- Renforcer le suivi et l'encadrement des jeunes joueuses, et la féminisation des entraîneurs (dossier piloté par Loïc Parlon) ;



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

- Maintenir une élite resserrée en simple dames pour développer la culture, l'accompagnement et servir de marchepied aux plus jeunes.

Jules Chauvel, représentant régional des clubs de Normandie, revient sur le paragraphe consacré à la commission médicale : l'obligation légale de formation aux gestes qui souvent s'applique-t-elle à tous les officiels techniques ou aux seules formations initiales ? Si elle est rétroactive, comment rappeler les officiels techniques déjà formés ?

Denis Allenbach (médecin fédéral en charge de la commission médicale) indique que la mise en musique des textes de loi, sortis il y a trois ans, est encore en cours de réflexion.

Océane Coquio précise : « *Pour la formation initiale, la formation aux gestes qui sauvent sera un prérequis à l'examen, ce qui laisse du temps aux candidats. Une valorisation des formations déjà suivies (cadre professionnel, scolaire) sera possible. On estime à environ un tiers la part des personnes à former dans toutes les populations d'officiels techniques.* »

Yohan Penel, représentant régional des clubs d'Ile-de-France, revient sur deux pratiques de transparence mises en place sous son mandat : publication, pendant toute la durée du mandat, de l'ensemble des dépenses du président (déplacements, prises de parole) ; captation vidéo intégrale des assemblées générales. Il demande si ces deux pratiques seront reprises.

Franck Laurent répond que la rétribution du président et ses frais de déplacement figurent dans le rapport financier (autour de 60 000 € pour 2025, rémunération et frais). Sur la captation vidéo des assemblées générales, il indique que la pratique ne sera pas reprise : son coût élevé n'est pas priorisé et les ressources sont orientées vers d'autres activités.

Développement territorial – Jean-Louis Coué

Jean-Louis Coué présente le bilan du secteur :

- [Plan d'aide à la conquête et à la transformation des équipements \(PACTE\)](#) : 62 candidatures reçues, dont 24 portant sur des tracés/poteaux/filets, 5 sur des terrains extérieurs et 14 sur des projets de construction ;
- Réactivation du dialogue de gestion : 315 000 € versés aux ligues sans demande spécifique d'actions ;
- Mise en place du contrat territorial individualisé (CTI) en septembre 2025, enveloppe portée à 400 000 € (+25% par rapport au dialogue de gestion). Trois priorités : clubs et licenciés, féminisation, équipements ;
- Plan emploi fédéral : 19 candidats, 10 instances soutenues (1 ligue ultramarine, 9 clubs) pour 88 000€ ;
- Conseil des territoires : version expérimentale lancée fin 2025, 78 candidatures reçues pour intégrer les commissions ;
- Soutien aux territoires ultramarins et à la Corse : déplacement en Corse pour rencontrer les institutions, coupe et stage TUM ;



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

- Formations 2025 : 77 stagiaires en formation professionnelle (60 diplômés), 729 encadrants bénévoles formés (filière fédérale), 813 gestionnaires et organisateurs de compétition ; 504 officiels techniques ;
- Deux journées des présidents organisées en 2025 (lors des Championnats du Monde à Paris et lors des Internationaux de France de Badminton), avec 330 présidents accueillis au total.

Vivre ensemble – Patricia Corti

Patricia Corti rappelle que les activités du secteur Vivre ensemble concrétisent l'engagement de la fédération sur les enjeux sociétaux, en réponse aux attentes ministérielles, en s'inscrivant dans les politiques locales et en faisant découvrir la richesse du badminton :

- Éducation : livrets pédagogiques diffusés de la maternelle au collège ; nouvelle déclinaison de la Junior Academy en cours pour assurer un suivi des jeunes au-delà du « one shot » ;
- Bad Santé Bien-être : prévention et bien-être ;
- Innovation sociale : pratiques dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;
- Écocitoyenneté : engagements liés au changement climatique, création d'outils factuels à l'usage des clubs et des territoires.

Patricia Corti conclut en rappelant que le rôle premier de la fédération est de permettre à chacun de pratiquer en ouvrant les portes des clubs, à toutes et tous.

Communication et numérique – David Courbet

- Diversification des contenus dans les newsletters fédérales pour mieux faire connaître l'ensemble des secteurs (Vivre ensemble, sportif, etc.) ;
- Lancement de la marque commerciale France Badminton lors des Championnats du Monde ;
- Media Day organisé pendant les Championnats du Monde, invitation d'influenceurs hors sphère badminton et de la presse nationale, pour porter l'image au-delà du grand public habituel ;
- Réforme du classement côté numérique : 774 millions de points échangés depuis septembre 2025 ; une mise en œuvre qui s'est globalement bien passée ;
- Module Poona formations : 86 jours de développement depuis 2024 ; 500 formations saisies et 800 bilans validés depuis septembre 2025 ;
- Adhésion en ligne : 1 039 clubs équipés à fin 2025 (vs 281 la première année), soit 127 000 dossiers (~50 % des licenciés) ;
- Lancement (test) d'un chatbot d'aide à la réglementation (Guide du Badminton, règles, L'Officiel du Badminton) – déploiement prévu sur le site fédéral, MyFFBaD et les applications mobiles.

Évènementiel – Laurent Schwizgebel

Laurent Schwizgebel rappelle que l'évènementiel 2025 ne se limite pas aux Championnats du Monde.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

- Championnats du Monde de Paris : succès populaire (57 000 billets édités dont environ 42 000 vendus, le solde partagé avec des institutions partenaires) ; succès sportif (médaillon mondiale après 16 ans, voir Haute performance) ; succès médiatique (diffusion télévisée et presse régionale et nationale inédite) ; succès financier (bilan positif d'environ +400 000 €) ; council BWF tenu à Paris ; dîner de gala à l'Hôtel de Ville ; ~1 800 accréditations bénévoles ; village très fréquenté ; plan d'hébergement réussi avec un réseau de transport fluide ;
- 5 Championnats de France organisés en 2025 : 2 à Chambly, 1 à Fos-sur-Mer, 1 à Gien, 1 à Tournefeuille ;
- Yonex Internationaux de France de badminton 2025 délocalisés à Rennes / Cesson-Sévigné : plus de 16 000 spectateurs sur l'ensemble des sessions et un budget tenu ;
- Engagement d'attribuer les Championnats de France le plus tôt possible aux organisateurs. A noter ; le calendrier 2027 connaît un retard important du fait de l'évolution du calendrier international.

Conclusion du rapport d'activités

Le président conclut le rapport d'activités en remerciant la vitalité et l'engagement des vice-présidents et des élus, ainsi que la bienveillance et l'humour qui caractérisent le comité exécutif.

2/ L'approbation du rapport du président, de la secrétaire générale et des vice-président(e)s est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 717 voix totales, 677 voix exprimées

Pour : 660 (97,5%) / Contre : 17 (2,5%) / Abstentions : 40

La proposition est adoptée à la majorité.

Interventions des personnalités extérieures

Message vidéo de Amélie Oudéa-Castéra (présidente du CNOSF)

Amélie Oudéa-Castéra n'a pu être présente. Un message vidéo est diffusé à l'assemblée. Elle salue le président, les dirigeants de la fédération et les représentants régionaux des clubs.

Elle souligne l'engagement de longue date de la FFBaD à développer la pratique sur l'ensemble des territoires, sa capacité d'innovation, son ouverture aux disciplines associées et son rôle « *d'exemple inspirant pour le mouvement sportif* ».

Elle salue l'organisation d'événements de référence au niveau mondial et les performances sportives, citant l'édition 2026 de l'Orléans Masters et les titres de Thom Gicquel et Delphine Delrue en double mixte ainsi que d'Alex Lanier en simple hommes aux dépens de Toma Junior Popov dans une finale 100% française.

Elle conclut en réaffirmant le soutien du CNOSF à la fédération et en remerciant le président pour son engagement.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

Allocution de Marie-Amélie Le Fur (présidente du CPSF et de l'ANS)

Marie-Amélie Le Fur salue la richesse et la qualité des présentations des vice-présidents. Elle qualifie 2025 d'année exceptionnelle pour la FFBaD, sur le plan de la haute performance, comme sur celui de la responsabilité sociale et sociétale.

Sur le haut niveau, elle souligne la confirmation de la dynamique de l'équipe de France : 8 médailles dont 2 titres aux Championnats d'Europe, trois joueurs dans le Top 20 mondial. Elle salue particulièrement la performance du Para-badminton : première nation européenne 2025 avec 17 médailles dont 7 en or), tout en soulignant le caractère pionnier de l'engagement français en faveur des personnes en situation de handicap dans un sport devenu paralympique en 2021.

Elle salue Mathieu Thomas pour son engagement en tant qu'athlète portant la voix des pratiquants.

Sur le rôle social et sociétal, elle souligne l'engagement de la fédération sur la citoyenneté, la féminisation, l'inclusion, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la numérisation, la santé et la prévention. Elle cite les 63 clubs ayant participé au programme « Club Inclusif » et l'émergence de nouvelles disciplines.

Elle conclut en confirmant le soutien de l'ANS et du CPSF à la fédération, et annonce la pérennité de l'ANS et la stabilité des crédits relatifs au projet sportif fédéral en 2026 – tout en regrettant la diminution des crédits sur les équipements.

Allocution de Évelyne Ciriégi (présidente du CROS Île-de-France)

Évelyne Ciriégi remercie le président d'avoir choisi l'Île-de-France pour la tenue de l'assemblée générale 2026. Elle salue Hugo Anest, membre du conseil d'administration du CROS en charge de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Elle expose le rôle du CROS, lien transversal entre les ligues régionales et les comités départementaux autour de quatre thématiques : éducation et citoyenneté, santé et bien-être, professionnalisation et formation, politiques publiques et haut niveau. L'inclusion et les féminines sont au cœur des préoccupations communes.

Elle remercie Marie-Amélie Le Fur pour son combat en faveur de l'ANS et des deux conférences (conférence régionale du sport et conférence des financeurs), reconduites pour l'Île-de-France en juin 2026 pour cinq ans.

Elle confirme le soutien plein et entier du CROS Île-de-France au projet d'implantation du siège fédéral à Tremblay-en-France (93), et s'engage à mobiliser les financeurs.

Assemblée générale extraordinaire – Modifications des statuts et du règlement intérieur

L'assemblée bascule en assemblée générale extraordinaire pour examiner trois objectifs : clarifier, assouplir et actualiser les statuts et le règlement intérieur. Sandrine Mouillon présente le projet.

Clarification et correction des statuts

- Suppression du Fit'minton de l'objet fédéral (article 1) : la délégation ministérielle correspondante n'a pas été obtenue ;



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

- Clarification du statut des représentants des licenciés individuels : perte du mandat en cas de changement de licence ; mandat fixé à 4 ans ; pas de suppléant en cas d'absence ;
- Précision des règles d'éligibilité, des situations d'inéligibilité et de perte de mandat au comité exécutif ;
- Clarification des procédures de vacance et de remplacement, avec respect de la parité (tirage au sort si nécessaire).

Assouplissement

- Commission de surveillance des opérations électorales (CSOE) : renouvellement dans les 3 mois suivant l'élection du comité exécutif. La désignation du président par les membres élus est précisée ;
- Commission éthique et déontologique (CED) : précision du mode de désignation du président par les membres récemment désignés.

Actualisation

- Suppression des dispositions transitoires devenues obsolètes.

Licenciés individuels (mesure principale)

L'objectif est de préserver le rôle central des clubs ; réserver la licence individuelle aux non-joueurs ; éviter qu'elle ne serve à contourner l'adhésion à un club (cas de licenciés individuels pratiquant dans des clubs non affiliés).

- Réaffirmation du club comme cœur de la pratique et de la vie associative ;
- Clarification terminologique : indication systématique de l'origine de la licence (fédération / ligue / comité).

Indexation de la part fédérale de la licence annuelle

Mise en place d'une indexation automatique de la part fédérale de la licence sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) au 31 décembre de l'année précédente.

- Avantages annoncés : évolution prévisible des tarifs, meilleure anticipation financière pour les ligues, comités, clubs et licenciés, alignement sur la réalité économique ;
- Exemple chiffré : l'augmentation pour la saison 2026/2027 représenterait 0,28 € sur la licence adulte.

Rappel : l'assemblée générale du 10 juillet 2023 avait déjà adopté l'indexation des plafonds des parts territoriales sur l'IPCH au 31 décembre de l'année précédente.

Échanges avec l'assemblée

Jules Chauvel, représentant régional des clubs de Normandie, demande s'il est possible que les votes se déroulent à bulletin secret. Le président précise que cela nécessite la validation de 10% des membres.

Pierre Vassal, représentant régional des clubs de Centre-Val de Loire, demande des précisions :

- Sur l'indexation IPCH : l'assemblée générale votera-t-elle encore sur l'augmentation ? L'indexation marche-t-elle aussi à la baisse ?
- Sur la licence individuelle : peut-on encore prendre une licence auprès d'un comité en dehors d'un club ?).

David Angelats répond que l'assemblée générale reste souveraine : elle pourra valider ou non une



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

proposition d'augmentation du tarif de la licence. Elle pourra, par ailleurs, décider, le cas échéant, de ne pas appliquer l'indexation. L'objectif de cette indexation automatique est de coller à la réalité économique et d'éviter que des projets ne soient amputés par des rattrapages d'inflation déguisés.

Sur la licence individuelle, Franck Laurent ajoute que la mesure cible une vingtaine de joueurs en France, licenciés à des fédérations affinitaires (UFOLEP, FSGT...), qui contournent l'adhésion club via une licence individuelle de comité. La licence individuelle reste possible pour les dirigeants non-joueurs sans rattachement à un club.

Laure Grangeon, représentante régionale des clubs Auvergne-Rhône-Alpes, demande des précisions sur le mécanisme exact de l'indexation. David Angelats et Franck Laurent répondent que le principe est l'automatisme : l'assemblée générale pourra, une année donnée, décider de ne pas l'appliquer.

Hugo Anest, représentant régional des clubs d'Île-de-France, confirme avoir porté cette demande de garde-fou en conseil des présidents de ligue, en cas de situation économique très complexe (15 à 20% d'inflation).

Pierre-Emmanuel Panier, représentant des licenciés individuels, partage l'objectif de fermer la porte aux pratiquants de fédérations affinitaires mais alerte sur les autres profils (dirigeants, arbitres, entraîneurs ayant pris du recul) qui auraient besoin d'une pratique compétitive à minima (championnats vétérans) pour des raisons de santé, de sédentarité et de fidélisation.

Franck Laurent répond qu'un dirigeant qui souhaite pratiquer trouvera nécessairement un club à proximité.

Séverine Cornevin, représentante régionale des clubs de Centre-Val-de-Loire, témoigne du cas d'un agent de développement arrivé non pratiquant dans son comité, devenu compétiteur, et resté sur une licence comité par souci de neutralité vis-à-vis des clubs locaux.

Franck Laurent indique que la neutralité est une question d'éthique personnelle : la licence en club ne fait pas obstacle à cette exigence de neutralité.

Vincent Kerviel, représentant régional des clubs Grand Est, demande des précisions sur la suppression du Fit'minton de l'objet fédéral. Franck Laurent répond que le ministère n'a pas accordé la délégation correspondante, comme pour le Footbag, et que mettre le Fit'minton dans l'article 1 ne reflétait pas la délégation de service public, sans pour autant interdire la pratique.

3/ La validation des clarifications et corrections apportées à certains articles des statuts et du règlement intérieur de la FFBaD est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 717 voix totales, 690 voix exprimées

Pour : 684 (99,1%) / Contre : 6 (0,9%) / Abstentions : 27

La proposition est adoptée à la majorité (majorité des deux tiers des suffrages valablement exprimés requise).

4/ La validation de l'intégration dans les statuts et le règlement intérieur de la FFBaD de la limitation de la licence individuelle à la population « non-joueur » est soumise au vote de l'assemblée générale.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

Résultat du vote : 717 voix totales, 652 voix exprimées

Pour : 585 (89,7%) / Contre : 67 (10,3%) / Abstentions : 54 / Non-votants : 11

La proposition est adoptée à la majorité (majorité des deux tiers des suffrages valablement exprimés requise).

5/ La validation de l'ajout à l'article 3.4.5.3 des statuts de la FFBaD de l'indexation automatique chaque saison du montant de la part fédérale sur la licence annuelle sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) au 31 décembre de l'année précédente est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 717 voix totales, 695 voix exprimées

Pour : 531 (76,4%) / Contre : 164 (23,6%) / Abstentions : 22

La proposition est adoptée à la majorité (majorité des deux tiers des suffrages valablement exprimés requise).

Rapport du trésorier général : comptes annuels 2025

L'assemblée bascule à nouveau en assemblée générale ordinaire. David Angelats, trésorier général, présente le rapport financier 2025.

Il rappelle qu'à l'assemblée générale précédente, il s'était montré pessimiste : trois grands risques avaient été identifiés (organisation des Championnats du Monde, Internationaux de France à Rennes, forte incertitude sur les subventions publiques). Une stratégie de prudence, de contrôle des coûts et d'optimisation a été appliquée tout au long de l'exercice, dans une démarche collaborative associant élus et professionnels.

Faits marquants 2025

- Dynamique des licences au-delà du budget prévisionnel, augmentation sensible du nombre de licenciés sur toutes les catégories (jeunes et adultes) ;
- Augmentation du nombre de tournois et donc de la participation fédérale correspondante ;
- Événementiel : alors qu'un fort déficit était prévu pour les Championnats du Monde, l'événement ressort excédentaire (à l'équilibre une fois la masse salariale réintégrée) ;
- Subventions complémentaires obtenues en cours d'exercice pour les secteurs Haute performance et Vivre ensemble, non budgétées au départ.

Bilan synthétique

- État du stock : dépréciations effectuées sur des stocks anciens ;
- Créances clients : assainissement de créances très anciennes ;
- Trésorerie au 31/12/2025 : confortable ;
- Fonds propres au 31/12/2024 : ~1,9 M€ ; au 31/12/2025 (avant affectation) : ~3 M€ ;
- Résultat net de l'exercice 2025 : +1 169 216 € (résultat exceptionnel).



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

Rapports du commissaire aux comptes

Erik Boulois (KPMG) procède à la lecture des deux rapports : le rapport d'opinion sur les comptes annuels et le rapport sur les conventions réglementées.

Rapport d'opinion sur les comptes annuels 2025

Le commissaire aux comptes certifie que les comptes annuels 2025 de l'association FFBaD sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

Rapport sur les conventions réglementées

Le commissaire aux comptes lit les trois conventions soumises à approbation, en application des articles 261 et 242 du Code général des impôts et de l'article 4.6.1.1.1 des statuts de la fédération, par décision du comité exécutif du 5 juin 2025 :

- Rétribution du président Franck Laurent : 2 000 € nets par mois pour la période janvier-décembre 2025 ;
- Rétribution du trésorier général David Angelats : 500 € nets par mois pour la même période ;
- Rétribution de la vice-présidente Vivre ensemble, Patricia Corti : 500 € nets par mois pour la même période.

Approbation des comptes annuels 2025

6/ L'approbation des comptes annuels 2025 est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 717 voix totales, 693 voix exprimées

Pour : 687 (99,1%) / Contre : 6 (0,9%) / Abstentions : 24

La proposition est adoptée à la majorité.

Affectation du résultat de l'exercice 2025

David Angelats présente la décision politique d'affectation : consolidation intégrale aux fonds propres, avec constitution d'une réserve de 700 000 € fléchée pour les projets équipements, et mise à profit de l'exercice exceptionnel pour reprendre certaines réserves anciennes (réserve fonds fléchés, réserve Championnats du Monde – héritage de la prudence des mandatures précédentes, sous Yohan Penel et Florent Chayet).

7/ Au regard du résultat de 1 169 216 € et de la situation financière de la FFBaD, les propositions ci-après sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale :

- Reprendre la réserve pour projet de l'entité « Championnats du Monde 2025 » pour un montant de 380 000 €,
- Reprendre la réserve pour projet de l'entité « Fonds fléchés » pour un montant de 432 354 €,
- Affecter une réserve pour projet de l'entité « Projets d'équipements » pour un montant de 700 000 €,



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

- **Affecter le solde de 1 281 570 € au report à nouveau.**

La proposition d'affectation du résultat de l'exercice est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 717 voix totales, 678 voix exprimées

Pour : 666 (98,2%) / Contre : 12 (1,8%) / Abstentions : 39

La proposition est adoptée à la majorité.

Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes

8/ L'approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 717 voix totales, 691 voix exprimées

Pour : 679 (98,3%) / Contre : 12 (1,7%) / Abstentions : 19 / Non-votants : 7

La proposition est adoptée à la majorité.

Quitus au trésorier général pour la gestion des comptes

9/ Le quitus au trésorier général pour la gestion des comptes est soumis au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 717 voix totales, 691 voix exprimées

Pour : 691 (100%) / Abstentions : 20 / Non-votants : 6

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Rapport du trésorier général : budget prévisionnel 2026

David Angelats explique que la méthode budgétaire s'est basée sur une démarche très collaborative et démocratique, associant les élus et les responsables de chaque secteur. Le calendrier est rappelé :

- Novembre 2025 : premier séminaire « projets » et premier cadrage budgétaire ;
- Décembre 2025 - février 2026 : allers-retours et arbitrages avec les secteurs ;
- Début mars 2026 : débat d'orientation budgétaire au comité exécutif ;
- 25 mars 2026 : présentation d'un budget équilibré au comité exécutif ;
- 18 avril 2026 : présentation pour approbation à l'assemblée générale.

Défis et hypothèses 2026

- Internationaux de France à l'Arena Grand Paris : paris sportifs et incertitude concernant la billetterie, déficit prévisionnel inscrit de 250 000 € ;
- Financements publics : seuls les financements certains ont été inscrits, les compléments éventuels (Haute performance, Vivre ensemble) ne sont pas budgétés ;
- Stabilité retenue pour le nombre de licenciés et le nombre de tournois ;



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

- Contrats stables : contrat de performance, contrat de développement ;
- Partenariats : deux agences démarchent actuellement la fédération sur des modèles de rémunération à la commission ;
- Contrat territorial individualisé à pleine charge ; aide à l'emploi à 100% (vs 50% en 2025).

Équilibre du budget

- Budget 2026 à l'équilibre : 13 553 311 € ;
- Répartition des charges : Haute performance (poste majeur, fédération olympique), Événementiel (IFB), masse salariale ;
- Répartition des produits : licences et tournois (62% du total des produits, ratio inédit), aides Haute performance, Événementiel.

Projections 2027 et 2028

Sur demande exprimée à l'assemblée générale précédente, des projections sur les deux exercices suivant 2026 sont présentées. Construites sur des hypothèses prudentes (incluant uniquement l'inflation pour les licences), elles intègrent la montée en puissance du partenariat confidentiel à 800 000 € en 2027, et des projets en cours de structuration (notamment pour le Vivre ensemble) qui amèneront des dépenses supplémentaires à partir de 2027. 2027 dégage une marge plus importante qui doit permettre de poursuivre la consolidation des fonds propres et le financement des projets, y compris pour les mandatures futures.

Échanges avec l'assemblée

Pierre Vassal, représentant régional des clubs du Centre-Val de Loire, salue la qualité, la transparence et la clarté des présentations, puis interroge le trésorier sur le point d'interrogation laissé sur les subventions et sur la dynamique attendue des partenariats.

David Angelats précise que seuls les acquis ont été inscrits ; les financements complémentaires obtenus en 2025 pourraient se reproduire mais ne sont pas budgétés (prudence). Sur les partenariats, deux agences démarchent actuellement la fédération.

Franck Laurent rappelle que le partenariat titre confidentiel a été ouvert sous la mandature précédente (Yohan Penel) et finalisé en début d'année 2025.

Yohan Penel, représentant des clubs d'Île-de-France, pose trois questions :

- Démographie et fidélisation : la part « licences et tournois » à 62% du total des produits est un ratio inédit, ce qui rend le modèle vulnérable. Une étude récente confirme que la population jeune va se contracter fortement, avec un impact mécanique sur les recettes. Le taux de fidélisation a en outre baissé de 2% cette année. La projection 2027/2028 commence-t-elle à intégrer ce facteur de risque ?
- Haute performance : alors que les coûts de déplacement explosent (comme ce fut le cas en 2023), le budget de la haute performance affiche une diminution de 9%. Comment l'absorber ?
- Vivre ensemble : 470 k€ (réalisé 2024), 344 k€ (réalisé 2025), 290 k€ (budget 2026). Que va-t-il être impossible de faire avec une telle baisse ?

David Angelats répond : sur 2027/2028, la projection table sur la stabilité – le travail de Catherine Le Saint et de l'équipe Vivre ensemble (jeunes / scolaires) prépare la suite. Sur le Vivre ensemble, certains dispositifs s'arrêtent ; Patricia Corti et Martine Robert travaillent sur de nouveaux projets. La projection minimaliste 2027



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

voit le budget repartir à la hausse.

Sur la haute performance, des dépenses ont été anticipées sur l'exercice 2025 ; un CTS dédié au suivi budgétaire a été mis en place pour anticiper les dépenses (notamment les billets d'avion).

Patricia Corti, vice-présidente Vivre ensemble, complète les propos : la baisse du budget ne traduit pas une baisse d'activité. Le secteur fait moins appel à des prestataires externes ; certaines actions sont décalées sur 2027, exercice plus confortable. La méthode budgétaire structurante imposée par le trésorier est jugée « cohérente et constructive ».

Cyrille Gombrowicz (DTN) intervient sur la haute performance : 2026 est une année de prudence, sous demande explicite du trésorier. La FFBaD fait partie des fédérations où la haute performance est portée par les fonds propres fédéraux, en plus des financements de l'ANS. Les projections 2027 (qualifications olympiques) et 2028 (année olympique) traduisent un nouvel effort de la fédération sur ces postes.

Thierry Stempfél rappelle que Cyrille Gombrowicz est arrivé en avril avec un projet d'organisation incluant la création d'un poste de CTS dédié au suivi budgétaire et à l'anticipation des dépenses. Il pointe l'imprévisibilité de la situation économique mondiale (augmentation de 20% des frais de transport il y a trois semaines).

Catherine Le Saint complète sur le travail conduit avec les fédérations scolaires et les milieux scolaires pour mobiliser le public jeune existant – sujet partagé par toutes les fédérations face au fort taux d'inactivité des jeunes – et rappelle que la pratique se prolonge plus tard dans la vie : la pyramide se déplace en partie vers les pratiquants plus âgés.

Matthieu Riollier, représentant régional des clubs d'Île-de-France, reprend une question préalable : sur le réalisé 2025 du budget Haute performance, un million d'euros n'apparaît pas dans les sous-totaux ; sur le budget 2026, ce sont 170 000 € qui ne s'y trouvent pas, soit un écart d'environ 800 000 €. À quoi cela correspond-il ?

David Angelats répond que le budget de la haute performance comporte environ 800 lignes. Le tableau présenté ne reprend que quelques lignes synthétiques. La prochaine présentation sera détaillée davantage dans une logique de transparence.

Raphaël Hertzog, représentant régional des clubs d'Auvergne-Rhône-Alpes, reconnaît un progrès par rapport à l'an dernier mais juge le rendu encore insuffisant : les hypothèses budgétaires ont été découvertes seulement en séance et n'étaient pas dans le livret remis aux représentants régionaux.

Laure Grangeon, représentante régionale des clubs d'Auvergne-Rhône-Alpes, précise que l'enjeu n'est pas le nombre de lignes : un budget prévisionnel est le reflet d'une stratégie ; ce qui manque dans les documents transmis, c'est la vision stratégique et l'explication des choix qui sous-tendent les chiffres. Pour qu'une assemblée générale puisse se prononcer, il faut pouvoir valider une stratégie, pas seulement des chiffres. Elle relève également la non-correspondance des sous-totaux et du total dans la présentation.

Gilles Castillon, représentant régional des clubs d'Occitanie et vice-président en charge du développement à la ligue, salue la qualité de la présentation et l'apport des projections 2027-2028. Il suggère que l'assemblée générale vote dès cette année le budget 2026 et que le budget 2027 fasse également l'objet d'un vote ultérieur sur la base de projections plus stabilisées.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

Franck Laurent rappelle qu'il n'est juridiquement pas possible de voter le budget d'un exercice deux ans à l'avance. La présentation des projections, en revanche, peut se poursuivre. Il rappelle aussi le calendrier serré (clôture des comptes en mars, transmission des documents au comité exécutif du 25 mars, puis aux représentants début avril), et reconnaît la marge de progression sur le détail et la pédagogie du livret.

David Angelats conclut sur la nécessité d'enrichir, l'an prochain, le livret budgétaire avec la stratégie et les hypothèses associées.

Augmentation du plafond de la part territoriale (TUM et Corse)

Christophe Chenut, élu en charge des territoires ultramarins et de la Corse, expose la mesure soumise au vote. Les ligues ultramarines et la Corse sont restreintes dans leur développement par la taille de leur population, le coût d'importation du matériel et les surcoûts logistiques. Pourtant, dès qu'un emploi est créé, le nombre de licenciés progresse fortement (constat de +100 à +150 licenciés dès les premières années en Guadeloupe, Réunion, Nouvelle-Calédonie). Il est à noter que la Corse va prochainement franchir le pas de l'emploi.

Ces ligues, qui n'ont pas de comité, portent directement les actions habituellement portées par les comités sur le territoire hexagonal (jeunes, féminines, public en situation de handicap). Pour pérenniser l'emploi et absorber les surcoûts, il leur est demandé de pouvoir émarquer sur la part territoriale du comité – soit 15 € supplémentaires laissés à la libre appréciation des ligues. Aujourd'hui, ces ligues ont atteint le plafond de leur part territoriale depuis plusieurs années.

Vincent Leroux, représentant régional des clubs de Bretagne, demande s'il s'agit d'une part qui n'existait pas. Christophe Chenut confirme : il s'agit d'un nouveau plafond, équivalent à l'addition de leur part ligue et de la part comité d'un territoire hexagonal, ouvert aux ligues ultramarines et Corse qui n'ont pas de comité.

10/ La proposition d'augmentation du plafond de la part territoriale Jeune et Adulte cumulant la part ligue et la part comité pour les ligues ultramarines (Guadeloupe, Réunion, Martinique, Guyane, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Mayotte) et la Corse est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 717 voix totales, 690 voix exprimées

Pour : 682 (98,8%) / Contre : 8 (1,2%) / Abstentions : 8 / Non-votants : 19

La proposition est adoptée à la majorité.

Création du titre de participation événementiel Racketlon

Jean-Louis Coué présente la mesure. Le racketlon est devenu une discipline associée de la FFBaD. En lien avec Racketlon France, il est proposé d'ouvrir un titre de participation événementiel pour les non-licenciés FFBaD souhaitant participer à un tournoi de racketlon (les licenciés FFBaD ne sont pas concernés) :

- Le titre est délivré pour la durée d'une compétition ; plusieurs titres peuvent être pris pour un même joueur sur une même saison – au-delà d'un certain seuil, l'incitation à prendre une licence fédérale est claire ;



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

- Tarifs proposés : 20 € pour les adultes, 15 € pour les juniors. Application à compter de la saison 2026/2027.

Nathalie Huet complète sur la dynamique du racketlon : 25 compétitions sur l'année (vs 6 il y a 3-4 ans), avec une moyenne de 80 à 100 participants. Environ 40% des participants sont licenciés FFBAD, le reste relevant majoritairement du tennis et du tennis de table (et plus marginalement du squash). Pour environ 20% des participants – qui ne participent qu'à une compétition unique – le titre de participation sera plus avantageux qu'une licence. Pour les autres, l'incitation à se licencier reste forte.

Raphaël Hertzog, représentant régional des clubs d'Auvergne-Rhône-Alpes, interroge sur la mécanique en pratique : le titre est-il prélevé par l'organisateur ? Jean-Louis Coué confirme que c'est l'organisateur qui prélève le montant et qui assure ensuite la répartition entre Racketlon France et la FFBAD. Nathalie Huet précise que Racketlon France assure déjà ce contrôle, sur Excel pour le moment, avec un possible passage sur Poona à terme.

11/ La création du titre de participation évènementiel racketlon pour une mise en application à partir de la saison 2026/2027 est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 717 voix totales, 685 voix exprimées

Pour : 657 (95,9%) / Contre : 28 (4,1%) / Abstentions : 25 / Non-votants : 7

La proposition est adoptée à la majorité.

12/ L'adoption des tarifs du titre de participation évènementiel racketlon pour une mise en application à partir de la saison 2026/2027 est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 717 voix totales, 627 voix exprimées

Pour : 575 (91,7%) / Contre : 52 (8,3%) / Abstentions : 83 / Non-votants : 7

La proposition est adoptée à la majorité.

Tarifs du titre de participation collective pour les établissements sociaux et médico-sociaux

Jean-Louis Coué présente l'évolution proposée. Le titre de participation collective, créé en 2019, vise à favoriser l'activité fédérale au sein des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS). Ses tarifs n'ont pas été modifiés depuis deux olympiades.

Tarifs proposés (saison 2026/2027) :

- ESMS de moins de 50 personnes : 150 € (au lieu de 125 €) ;
- ESMS de 50 à 100 personnes : 300 € (au lieu de 250 €) ;
- ESMS de plus de 100 personnes : 450 € (au lieu de 375 €).

Patricia Corti rappelle la genèse du dispositif : initialement, en Moselle, chaque pratiquant d'EHPAD prenait une licence fédérale individuelle, ce qui générerait notamment l'enregistrement des plus âgés des licenciés. Les comités départementaux ont demandé à abandonner ce schéma qui ne correspondait pas à la pratique compétitive : le titre collectif s'est alors imposé.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

Hicham Bouchikhi, représentant régional des clubs de Nouvelle-Aquitaine, demande comment se gère la situation des établissements affiliés au sport adapté : double affiliation possible ?

Patricia Corti répond que le choix appartient à l'établissement ; la fédération doit savoir se rendre plus attractive que le sport adapté.

Didier Jacquemin, représentant régional des clubs d'Ile-de-France, exprime des réserves : les interventions en EHPAD relèvent de prestations « sport santé », souvent réalisées en dehors des lieux de pratique standard, et il sera difficile, pour ces établissements, d'inclure une cotisation supplémentaire de plusieurs centaines d'euros au-delà du coût salarial de l'intervenant.

Franck Laurent rappelle que ce titre couvre la responsabilité civile et qu'il s'agit d'une augmentation modérée (+25 € pour la tranche de moins de 50 personnes) sur un dispositif existant, à mettre en regard du coût horaire d'un intervenant (de l'ordre de 40 €/h, soit 400 € pour dix séances). Cyrille Gombrowicz précise la fonction du dispositif : il a vocation à identifier, pour la fédération, les acteurs avec lesquels contractualiser, afin de décliner l'activité fédérale dans le cadre des politiques publiques (sport santé) et permettre la signature de conventions nationales avec les grands groupes d'établissements sociaux et médico-sociaux.

13/ L'adoption des nouveaux tarifs du titre de participation collectif pour établissements sociaux et médico-sociaux pour une mise en application à partir de la saison 2026/2027 est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 717 voix totales, 627 voix exprimées

Pour : 415 (66,2%) / Contre : 212 (33,8%) / Abstentions : 71 / Non-votants : 19

La proposition est adoptée à la majorité (majorité simple requise, conformément à l'article 9.6.1.3 du règlement intérieur de la FFBaD).

Suppression du titre de participation d'été

Jean-Louis Coué présente la mesure. Le titre de participation d'été, instauré par une précédente assemblée générale, n'a jamais été utilisé en pratique : la licence estivale, créée au même moment, remplit désormais cette fonction. Le titre est donc supprimé par cohérence.

14/ La suppression du titre de participation d'été pour une mise en application à partir de la saison 2026/2027 est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 717 voix totales, 687 voix exprimées

Pour : 676 (98,4%) / Contre : 11 (1,6%) / Abstentions : 17 / Non-votants : 13

La proposition est adoptée à la majorité.

Maintien du montant de l'affiliation fédérale 2026/2027

Sandrine Mouillon présente la proposition de maintien du montant de l'affiliation fédérale pour la saison 2026/2027. La première affiliation est gratuite et la cotisation pour la saison suivante est de 70 €.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

15/ Le maintien du montant de l'affiliation fédérale pour la saison 2026/2027 est soumis au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 717 voix totales, 691 voix exprimées

Pour : 659 (95,4%) / Contre : 32 (4,6%) / Abstentions : 13 / Non-votants : 13

La proposition est adoptée à la majorité.

Approbation du budget prévisionnel 2026

Le trésorier général invite l'assemblée à voter le budget 2026 présenté précédemment sous le mot d'ordre de l'exercice : « la frugalité est mère de la créativité ».

16/ L'approbation du budget prévisionnel 2026 de 13 553 311 € est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 717 voix totales, 614 voix exprimées

Pour : 515 (83,9%) / Contre : 99 (16,1%) / Abstentions : 89 / Non-votants : 14

La proposition est adoptée à la majorité.

Rapport annuel d'évaluation du haut conseil

Magali Godin-Panier, présidente du haut conseil, présente le rapport annuel d'évaluation.

Composition et rôle du haut conseil

Le haut conseil est composé de quatre collèges paritaires. Ces quatre collèges sont au complet depuis quelques semaines. Les membres du haut conseil ont un mandat de quatre ans. Leur mandat est renouvelable selon un renouvellement qui s'effectue pour moitié tous les deux ans. A titre transitoire, le binôme des anciens élus de ligue et de comité et celui des personnalités qualifiées aura un mandat de deux ans.

Composition du haut conseil :

- Anciens élus des comités et des ligues : Gary Marnay et Valérie Contoz.
- Élus actuels de club : Thibaud Olivier et Léa Cauquais
- Anciens élus de la fédération : Pierre Chatellier et Magali Godin-Panier (présidente).
- Personnalités qualifiées : Hélène Bussolino et Philippe Hazane.

La présidente rappelle ce qu'est le haut conseil, instance complémentaire du comité exécutif, au service des représentants et du comité exécutif pour éclairer la mise en œuvre du projet fédéral, contribuer à la réflexion stratégique, formuler des recommandations et émettre des points de vigilance – et ce qu'il n'est pas : ni une instance décisionnaire, ni une instance de contrôle ou de sanction.

Méthodologie

Le haut conseil a conduit treize entretiens avec les vice-présidents des secteurs et les professionnels associés, de novembre 2025 à mars 2026, en s'appuyant sur les secteurs identifiés dans le projet fédéral. L'objectif était d'apprécier l'adéquation entre les ambitions affichées et les actions engagées au cours de



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

cette première année.

La présidente annonce que le calendrier sera adapté pour l'an prochain afin de fournir le rapport complet et écrit en amont de l'assemblée générale, conformément à la volonté du haut conseil.

Points de vigilance et axes d'amélioration

- Équipements (PACTE) – projet prioritaire : vigilance sur la diffusion de l'information au sein de la fédération et au plus près des clubs pour qu'ils s'approprient pleinement le dispositif.
- Formation (audit conduit cette année) : nécessité de mieux préciser les ambitions portées sur ce champ et d'identifier les besoins sur l'ensemble des publics.
- Pratiques compétitives – réforme des interclubs nationaux : projet complexe impliquant plusieurs secteurs et acteurs territoriaux, vigilance sur l'absence d'un pilotage en mode projet qui peut freiner la coordination et l'adhésion des parties prenantes.
- Maison du Badminton : évolutions notables et positives entre 2025 et 2026, mais communication parfois tardive, attention particulière demandée sur la consolidation du modèle financier.
- Numérique : structurer et prioriser les projets pour qu'ils répondent pleinement aux ambitions fédérales.
- Communication : porter ces projets et en assurer la diffusion auprès de tous les licenciés.
- Suivi budgétaire : enjeu central dans un contexte de multiplication des projets structurants, les outils sont en cours de déploiement, leur calendrier pourrait utilement être accéléré.

Echanges avec l'assemblée

Frédéric Dumont, représentant régional des clubs des Hauts-de-France et ancien membre du précédent haut conseil, salue la qualité du rapport et son ton constructif et positif.

Pierre Vassal, représentant régional des clubs de Centre-Val de Loire, suggère d'élargir les entretiens aux acteurs de terrain (ligues, comités) au-delà des seuls vice-présidents de la fédération pour entendre comment les politiques fédérales s'appliquent au niveau territorial.

Magali Godin-Panier indique que la consultation des autres membres du comité exécutif et des territoires fera partie des orientations de la deuxième année.

Présentation du projet de nouveau siège social, la Maison du Badminton

Louis Knusmann, chargé de mission, anime la séquence et donne la parole au président.

Franck Laurent salue la maire de Tremblay-en-France, présente dans la salle. Il remercie tous les professionnels qui ont travaillé sur le projet, parle d'un « *marathon terminé en sprint* » et précise que la Maison du Badminton est le résultat de centaines d'heures de travail croisant des compétences en construction, exploitation, finance et droit.

Il rappelle que ce projet est porté depuis plus de dix ans et que la fédération a aujourd'hui acquis une maturité et une taille critique (cap des 250 000 licenciés franchi cette année ou l'an prochain) pour investir dans son avenir. Il salue l'audace des dirigeants qui ont permis l'acquisition du siège actuel à la fin des années 1990 / début des années 2000.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

Il indique que la fédération s'est inspirée des autres maisons fédérales (handball, cyclisme, rugby, futur siège du golf dans les Yvelines), et présente le soutien recueilli auprès de la mairie de Tremblay, de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, de la ministre des Sports, du comité départemental 93, de la métropole du Grand Paris, de la région Île-de-France, du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et du ministère en charge des sports.

Il rappelle deux exemples d'optimisation déjà gagnée : un prêt à 2% proposé par la banque des territoires (au lieu des 3,5% de la Société Générale, soit ~60 000 € d'économie annuelle) et l'autoconsommation par panneaux photovoltaïques (économie estimée de 20 000 à 40 000 €/an par rapport au budget d'exploitation présenté). Le siège actuel a été évalué à 1,65 M€ mais c'est le chiffre prudent de 1,5 M€ qui a été retenu.

Rappels sur le siège actuel – Sandrine Mouillon

Sandrine Mouillon rappelle l'historique : assemblée générale 2025 ayant largement voté la poursuite des études, multiplication des temps d'information entre février et mars 2026 auprès des représentants régionaux, des ligues, des agents de développement, du haut conseil et des professionnels.

Le siège actuel est situé au 4^e étage d'un immeuble datant des années 1970 à Saint-Ouen. La fédération s'y est installée en 2003 (premier plateau de 400 m²), puis a acquis un second plateau de 250 m² en 2014. Le siège comprend actuellement une cinquantaine de postes en flex office (sauf informatique, comptabilité, DTN et direction générale), deux salles de réunion (8 à 20 personnes) et deux cabines isophoniques.

La copropriété est constituée de 37 copropriétaires, l'entreprise Challancin Propreté détenant plus de 50% des parts (FFBaD : 13%). Maintenance et entretien irréguliers, certains espaces dégradés ; travaux de rénovation et d'étanchéité non encore provisionnés.

Les limites du siège actuel sont exposées : extension impossible, manque de salles de réunion (location annuelle de plus de 30 000 €), manque d'espaces de stockage (location annuelle de 25 000 €).

Allocution de Madame Virginie Carvalho, maire de Tremblay-en-France

Virginie Carvalho, maire de Tremblay-en-France et vice-présidente de la communauté d'agglomération Paris Terres d'Envol, salue Franck Laurent, Sven Serré (Badminton Europe), François-Marie de Chillaz (Compagnie des Alpes) et Julien Falgoux (groupe Urban). Elle rend hommage à son prédécesseur François Asensi (député pendant 36 ans, maire pendant 35 ans) et à Michel Bodart, adjoint aux sports.

Elle présente Tremblay-en-France : ville la plus étendue de Seine-Saint-Denis (2 240 hectares), 37 800 habitants, à la croisée des grands axes (aéroport Roissy-CDG, A1, A104, A3, RER B, TGV, future ligne 17 du Grand Paris Express, Charles de Gaulle Express), 2 500 entreprises sur la zone, ZAC Aerolians dynamique, centre commercial Aéroville.

Elle souligne l'ambition sportive de la commune : 48 associations sportives, 7 500 adhérents (36 % de femmes), 67 surfaces de pratique, 18 000 usagers en moyenne, ouverture sept jours sur sept de 7h à 23h, 361 jours par an. Il s'agit de la première ville de Seine-Saint-Denis en termes de résultats sportifs (handball, volley, gymnastique, judo, taekwondo, footballeurs en équipe de France).

Elle confirme le soutien plein et entier de la commune à l'implantation de la Maison du Badminton et au développement local du badminton.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

La Cité des sports – partenariat Compagnie des Alpes / Urban

La Cité des sports est un projet basé sur un partenariat composé de deux entités : la FFBaD d'un côté, la Compagnie des Alpes et le groupe Urban de l'autre. Y émergent deux projets : un centre Urban (foot à 5, padel, escalade) et la Maison du Badminton.

- François-Marie de Chillaz (directeur de la stratégie de la Compagnie des Alpes) : groupe créé en 1989 par la Caisse des dépôts, présent dans sept pays, ~1,4 milliard € de chiffres d'affaires. Trois métiers : domaines skiables (La Plagne, Les Arcs, Val d'Isère, Serre Chevalier – ~14 millions de journées-skieurs), distribution & hospitality (MMV, Travel Factory, train de nuit), parcs de loisirs (Parc Astérix, Futuroscope, Walibi, musée Grévin). Rachat du groupe Urban il y a deux ans.
- Julien Falgoux (fondateur du groupe Urban) : société créée en 2004, leader européen du foot à 5 et du padel ; ~40 centres en France (cible 300 terrains de foot à 5 et 250 pistes de padel) ; ~5 millions de parties par an pour 1,5 à 2 millions de joueurs uniques ; international (Lisbonne, Luxembourg) ; CA ~60 M€. Centres avec terrains de badminton à Avignon, Rennes et Lyon. Compétences digitales (réservation, application de gestion, paiement individualisé), partenariat de quinze ans avec le PSG (PSG Academy : >20 000 enfants/an), agence Urban Event (>1200 événements d'entreprise/an), nouveau format Urban Experience à La Défense.
- Sébastien Bodinier (SAS 3J) : SAS 3J fondée par Jean-Philippe Rey (ex-Babou / BEM), portefeuille immobilier d'environ 250 000 m², dix Urban Village en France.
- Foncière Piazza créée fin 2024 avec la Compagnie des Alpes, Julien et Cédric Falgoux. Montage retenu : la SAS 3J assure la promotion (financement et maîtrise d'ouvrage), achète le terrain à la Société Immobilière du Palais des Congrès (SIPAC), contractualise avec la maîtrise d'œuvre Plato, vend en l'état futur d'achèvement (VEFA) le bâtiment fédéral à la FFBaD et le bâtiment Urban à la foncière Piazza, qui le loue à Urban.

Présentation de la Maison du Badminton – Jean-Louis Coué et Franck Laurent

Jean-Louis Coué présente le concept et les espaces : siège fédéral pour les professionnels, neuf terrains de badminton, espace muséal (avec exposition de raquettes en bois historiques), restaurant bistrannique, amphithéâtre, salles de réunion, espaces de convivialité.

Le nom définitif du bâtiment fera l'objet d'un concours ultérieur, « Maison du Badminton » étant le nom du projet.

Présentation architecturale – Agence Plato

Alain Hurel et Nicolas Viville présentent le projet, accompagnés de Sébastien Bodinier en tant que promoteur. L'agence Plato (Marquette-Lez-Lille) est accompagnée de bureaux d'études techniques (HDM Ingénierie), acoustique, voirie / réseaux divers (Qualivia) et paysage (Atelier Alterne).

- Localisation : ZAC Aerolians, voisin direct de l'Arena Grand Paris, au croisement de l'avenue Traversière et de la rue de Sausset.
- Programme : deux bâtiments séparés (Urban + Maison du Badminton) reliés par une venelle paysagère et un parking commun, toitures végétalisées et photovoltaïques (PV ready côté Urban), labels HQ bâtiment durable et bâtiment biosourcé visés.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

- Volumétrie : sur près de 100 mètres de bâtiment, des creux et redents pour échelonner les volumes, créer des entrées identifiables et travailler l'échelle piétonne.
- Programmation : rez-de-chaussée – accueil et espace muséal, restaurant, amphithéâtre, salle de badminton (9 terrains, 9 mètres de hauteur libre, structure bois) ; 1^{er} étage – salles de réunion, club house, terrasses, tribunes ; 2^e étage – bureaux du siège, open space en lien direct avec les terrains, cafétéria et terrasse.
- Calendrier : permis de construire déposé fin septembre 2026, début des travaux en mai 2027, fin des travaux fin 2028.

Modèle juridique et budgétaire – David Angelats et Franck Laurent

Le président et le trésorier général présentent le montage. La fédération acquiert le bâtiment en direct (en sa qualité d'association reconnue d'utilité publique). 70% de la surface étant à usage commercial (séminaire, sport), la TVA est récupérable : pour un coût TTC de 16,5 M€, le besoin net de financement s'élève à 14,5 M€ environ.

- Plan de financement : ~6 M€ de subventions publiques visées ; 1,5 M€ d'apport ; 500 000 € d'autres financements ; 6,5 M€ d'emprunt bancaire ; vente du siège actuel estimé à 1,5 M€.
- Offre Société Générale (référence) : taux 3,5% sur 22 ans, annuité ~432 000 €.
- Offre Banque des territoires (en discussion) : taux indexé au livret A +0,5% (capé à 2,5%), durée 25 ou 30 ans – économie annuelle de l'ordre de 60 000 €.
- Le commissaire aux comptes a été informé du projet (financement et compte d'exploitation) et n'a formulé aucune remarque.

Plafonds maximums retenus pour le vote : emprunt bancaire de 12 M€, durée 35 ans, taux 5% (limites posées pour répondre aux exigences de formulation des financeurs et aux variations possibles d'indices). Le comité exécutif a fixé un plafond à 500 000 € d'annuité pour l'emprunt de la fédération

Clauses suspensives en deux temps (octobre 2026 et janvier-février 2027) : si les financements ne sont pas réunis, si l'emprunt obtenu ne convient pas, ou si l'équilibre du projet est compromis, la fédération peut sortir du projet ou convoquer une assemblée générale exceptionnelle.

Témoignage du comité départemental 93

Maroussia Gerun et Tam Ho, coprésidents du comité départemental de badminton de Seine-Saint-Denis interviennent en soutien du projet. Le département compte 23 clubs affiliés sur 25 villes. Le comité s'appuie sur le Prisme à Bobigny (héritage des JO, plus grand centre Parasport d'Europe) et déploie déjà sur ce site des formations (modules dirigeants, OT, partenariats Académie de Créteil et CDOS, formations BadNet et HelloAsso) ainsi que des stages et compétitions. La Maison du Badminton apporterait un second pôle dans un département dense où l'accès aux infrastructures est sous tension. Ils remercient Hugo Anest (ancien président du comité) et Yohan Penel pour leur appui.

Échanges avec l'assemblée

Hugo Anest, représentant régional des clubs d'Île-de-France, salue la qualité des présentations et l'enthousiasme du projet sur le fond, mais formule des réserves sur la construction budgétaire d'exploitation, dont les hypothèses ont fortement évolué dans les quinze derniers jours (vers plus de prudence, ce qu'il



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

salué). Il regrette de ne pas avoir été associé plus tôt et que la ligue Île-de-France n'ait pas été invitée à intervenir, à l'image du comité 93.

Franck Laurent répond qu'une mission a été confiée à un expert externe qui a rendu son rapport la semaine précédant l'assemblée générale. David Angelats précise qu'en parallèle, le service financier a travaillé sur des projections 2027-2030 plus pessimistes que le budget pessimiste.

Walter Salamand (avocat conseil) précise qu'il est usuel, dans une vente en l'état futur d'achèvement, que le bilan financier s'optimise jusqu'aux derniers instants. Une condition suspensive liée à l'obtention de l'ensemble des financements (y compris publics) est systématiquement prévue, mettant la fédération à l'abri de tout engagement irréversible avant connaissance définitive du tour de table.

Laure Grangeon, représentante régionale des clubs d'Auvergne-Rhône-Alpes, interroge le seuil chiffré des clauses suspensives (notamment sur les subventions publiques).

Franck Laurent répond que ce qui est acté pour le comité exécutif n'est pas un seuil de subvention par poste mais une capacité globale de financement aboutissant à une annuité maximale de 500 000 €. Walter Salamand confirme : un protocole-cadre a été établi à ce stade, des montants précis seront fixés au stade des promesses de vente.

Aurélien Fort, représentant régional des clubs de Centre-Val de Loire, se questionne sur l'inflation des coûts de construction et la marge prévue.

Sébastien Bodinier répond que l'évolution s'effectue selon l'indice BT01 (publié trimestriellement), commun à tous les marchés publics, qui lisse les variations entre lots.

Walter Salamand précise que c'est le promoteur (SAS 3J), et non la fédération, qui porte le risque de dérive des coûts de construction puisque la vente est consentie en l'état futur d'achèvement (forfait + indexation BT01).

Pierre Vassal, représentant régional des clubs de Centre-Val de Loire, cite un cas réel d'augmentation de 16 à 23 M€ sur un projet récent.

Sébastien Bodinier rappelle que les augmentations significatives sur les chantiers proviennent surtout des modifications en cours de projet, dont le maître d'ouvrage assume la responsabilité.

Jérôme Pizarz, représentant régional des clubs d'Île-de-France, s'interroge sur les garanties post-livraison (provisionnement des charges exceptionnelles, panneaux photovoltaïques en panne dans son immeuble personnel).

Sébastien Bodinier rappelle les garanties légales (parfait achèvement 1 an, biennale sur les équipements, décennale) et les contrats de maintenance obligatoires (étanchéité, ascenseur, photovoltaïque).

Richard Remaud, représentant régional des clubs d'Auvergne-Rhône-Alpes, demande si la mairie de Tremblay-en-France, ou une collectivité locale, se porterait caution de l'établissement, en application de la loi du 1^{er} mars 2017.

Walter Salamand indique qu'il n'y a pas d'opposition de principe. Franck Laurent précise que le sujet est sur



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

la table et qu'un second tour des collectivités sera engagé après l'assemblée générale.

Jules Chauvel, représentant régional des clubs de Normandie, salue la quantité des documents transmis et signale des incohérences entre les fiches espaces (cahier des charges initial, octobre 2025) et les plans présentés (taille de la tribune passée de 150 à 200 m², stockage extérieur réduit d'un tiers, espace de table de marque non identifié).

Alain Hurel apporte des précisions techniques : la table de marque sera sous la tribune, le stockage extérieur a été partiellement reporté en stockage intérieur pour libérer un local poubelle, et indique que les plans présentés sont ceux de la première phase, amenés à être affinés.

Raphaël Hertzog, représentant régional des clubs d'Auvergne-Rhône-Alpes et Matthieu Riollier, représentant régional des clubs d'Île-de-France, s'interrogent sur les plafonds soumis au vote (12 M€ / 35 ans / 5%), qui dépassent largement le projet réel : pourquoi ne pas voter au plus près de la cible ?

Franck Laurent répond que ces maximums ont été demandés par le centre de ressources juridiques et les conseils pour offrir la flexibilité nécessaire dans les négociations bancaires (possibilité d'un emprunt principal Banque des territoires sur 30 ans complété d'un emprunt court Société Générale). L'engagement opérationnel reste l'annuité plafond de 500 000 €.

Matthieu Riollier, représentant régional des clubs d'Île-de-France, interroge sur la ligne « Finance » apparaissant à 8,7 M€ à compter de 2027 (vs 7,7 M€ en 2026) – soit ~1 M€ d'écart.

Franck Laurent et David Angelats répondent que cet écart correspond au partenariat titre confidentiel qui démarre en 2027.

Nathalie Huet, représentante régionale des clubs de Provence-Alpes-Côte d'Azur, interroge le groupe Urban sur les actions à destination du public féminin (notamment sur le foot à 5, où la pratique féminine est plus faible).

Julien Falgoux confirme un travail déjà engagé avec la FFF et la disponibilité du groupe à co-construire avec la FFBaD des produits dédiés aux publics féminins, scolaires et seniors.

Cécile Laforest, représentante régionale des clubs de Nouvelle-Aquitaine, salue l'inspiration que représente le projet et s'engage à étudier sa déclinaison régionale. Elle demande une suspension de séance de quinze minutes pour permettre aux ligues d'échanger entre elles. La suspension est accordée.

À la reprise, Franck Laurent précise trois points :

- Les questions soumises au vote sont volontairement « larges » pour répondre aux exigences techniques des financeurs ;
- Le sondage CSE auprès des professionnels de la fédération recense 75% d'avis positif sur le projet et 94% d'adhésion aux enjeux fédéraux ;
- 23 fédérations olympiques sur 37 sont déjà installées hors du cœur de Paris (canoë kayak à Vaires-sur-Marne, etc.).

Il rappelle les clauses suspensives en cas de non-obtention des financements, d'emprunt insatisfaisant ou



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

de dénaturation du projet : la fédération peut soit arrêter, soit convoquer une assemblée générale exceptionnelle pour rendre compte.

Il conclut par un appel à l'audace, en référence à celle des dirigeants ayant acquis le siège actuel à la fin des années 1990, et invite l'assemblée à dire « oui ».

Votes 17 à 20

Vu les statuts de la Fédération Française de Badminton,

Vu le projet d'acquisition en l'état futur d'achèvement d'un nouveau siège social situé à Tremblay-en-France (93290) - La plaine du bateau, d'un montant estimé à 16,5 M€ TTC.

Vu le plan de financement prévisionnel,

17/ L'assemblée générale valide le principe d'acquisition en l'état futur d'achèvement de la Maison du Badminton basée sur un emprunt bancaire d'un montant maximal de 12M€ souscrit par la fédération avec une durée maximale de 35 ans et un taux de financement maximal de 5% hors assurance avec les garanties nécessaires.

Résultat du vote : 711 voix totales, 656 voix exprimées

Pour : 501 (76,4%) / Contre : 155 (23,6%) / Abstentions : 55

La proposition est adoptée à la majorité.

18/ L'assemblée générale autorise le président à solliciter toutes les subventions possibles auprès des institutions publiques compétentes.

Résultat du vote : 703 voix totales, 696 voix exprimées

Pour : 689 (99%) / Contre : 7 (1%) / Abstentions : 7

La proposition est adoptée à la majorité.

19/ L'assemblée générale autorise le président à négocier et à signer tous les contrats et actes juridiques nécessaires à l'étude, la conception, la construction, la livraison et l'exploitation de cet équipement.

Résultat du vote : 703 voix totales, 645 voix exprimées

Pour : 645 (100%) / Abstentions : 46 / Non-votants : 12

La proposition est adoptée à l'unanimité.

20/ L'assemblée générale valide le principe de la vente du siège actuel de la fédération.

Résultat du vote : 703 voix totales, 690 voix exprimées

Pour : 690 (100%) / Abstentions : 7 / Non-votants : 6

La proposition est adoptée à l'unanimité.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

Le président remercie l'assemblée pour cette large majorité, confirme le caractère non définitif des engagements (les clauses suspensives permettant un retrait ou une nouvelle assemblée générale en cas de difficulté) et annonce un nouveau marathon pour les professionnels de la fédération et les architectes jusqu'à la livraison fin 2028.

Présentation des Yonex Internationaux de France de Badminton 2026

Après une courte pause, Laurent Schwizgebel, vice-président Evènementiel, présente les principaux événements internationaux organisés en France hexagonale en 2026.

Nouveaux tournois 2026

- International Challenge délocalisé de Nantes à Valence (juin 2026).
- Étape du circuit BWF Para-badminton à Mulhouse (juin 2026) – première étape française accueillie ; vocation à s'inscrire dans la durée (sous réserve de validation BWF) en 2027 et 2028.

IFB 2026 – Arena Grand Paris

- Du 20 au 25 octobre 2026, à l'Arena Grand Paris (Tremblay-en-France) – capacité en configuration badminton d'environ 5 000 places. Inaugurée en septembre 2024, elle servira simultanément de site de compétition et de site d'entraînement.
- Billetterie : lancement de la première phase (packs) le 14 avril 2026 – 2 200 billets vendus dans les premières 48 heures (record historique) pour ~50 000 € de chiffre d'affaires. Vente à l'unité à compter du 26 mai 2026.
- Quatre catégories tarifaires (10 € à 95 €) : tarif d'entrée à 10 € en catégorie 4 (premiers jours), tarif or à 95 € pour les finales. Remise de 10 % pour les licenciés.
- Six jours de compétition, huit sessions (sessions doublées les vendredi et samedi à partir des quarts de finale).
- Animations annexes sur le parvis de l'Arena : initiations au badminton avec les clubs locaux, street food, marché d'artisanat local.

Questions diverses

Réforme du Top 12

Pierre Manuguerra, représentant régional des clubs de Provence-Alpes-Côte d'Azur et président d'un club du Top 12, interroge sur le suivi des préconisations du haut conseil concernant l'absence de coordination avec les clubs Top 12 sur la réforme. Trois sujets : la possibilité pour un joueur de disputer deux matchs (point essentiel pour la maîtrise des effectifs et des frais), le coût d'arbitrage (certains arbitres avaient l'habitude d'officier sur des rencontres de Top12 après avoir arbitré les rencontres de N2/N3 en lever de rideau, et ne pourraient peut-être plus le faire si les arbitres sont nommés par la fédération sur les rencontres de Top12), l'augmentation annoncée de 1 250 € pour les clubs Top 12. Il regrette l'absence de visioconférence dédiée aux présidents de club du Top 12.

Paul Adam rappelle la genèse : le groupe de travail, constitué début 2025, comprenait dix membres dont quatre présidents de club, un entraîneur de Top 12 et un capitaine de Top 12. Les conclusions ont été votées



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

par les bénévoles, validées au comité exécutif et publiées.

Franck Laurent précise avoir personnellement appelé chacun des douze présidents le 24 janvier 2026 (six réponses, six messages sur le répondeur). Il confirme l'ouverture d'une concertation à compter du lendemain de l'assemblée générale, en vue d'un éventuel ajustement des règlements lors du comité exécutif du 30 mai 2026.

Cyrille Gombrowicz précise que la commission des sportifs de haut niveau a fait parvenir, la veille de l'assemblée générale, un courrier d'observations détaillées sur les conséquences de la réforme pour les sportifs de haut niveau : un travail de dialogue sera mené sur la base de ce courrier.

Règlement des tenues

Alain Bertrand, représentant régional des clubs de Nouvelle-Aquitaine, revient sur la nouvelle réglementation des tenues, applicable à compter de la saison 2027/2028, qu'il qualifie de retour en arrière par rapport à la réforme adoptée en mars 2024 sous Yohan Penel à la demande unanime du conseil des présidents de ligue. Il signale notamment l'obligation, pour tous les niveaux d'interclubs (jusqu'à la D5) et pour les championnats vétérans, de porter une tenue identique en deux exemplaires différents – disposition inadaptée aux niveaux locaux.

Paul Adam et Franck Laurent répondent que le sujet a été porté par la CFOT qui s'est basée sur le règlement BWF ; possibilité d'amender l'annexe par niveau de jeu. Ils affirment qu'ils vont se saisir du sujet.

Cyrille Berton, représentant régional des clubs de Martinique, signale que l'article 6.2.1 sur les inscriptions dans le dos supprime les tolérances.

Philippe Maire, représentant régional des clubs de Centre-Val de Loire, cite un cas concret de procédure d'amende sur un dépassement de 2 mm (4,8 cm au lieu de 5) après mesure par un juge-arbitre.

Lionel Grenouillet, représentant régional des clubs de Bourgogne-Franche-Comté, et membre de la commission nationale interclubs, précise qu'aucune sanction n'a été décidée par la commission lors de sa réunion du mercredi précédent.

Hugo Anest, représentant régional des clubs d'Île-de-France, considère qu'il est anormal qu'un règlement soit édité par la seule CFOT, sans consultation préalable d'autres instances. En Île-de-France, la CLOT est consultée mais ne produit pas les règlements. Cette pratique permet le croisement des regards et la prise en compte des réalités de terrain (financières notamment).

Système de score 3 × 15 (BWF)

Hugo Anest, représentant régional des clubs d'Île-de-France, interroge le calendrier d'application du nouveau système de score 3 × 15, susceptible d'être adopté à l'assemblée générale BWF du week-end suivant.

Franck Laurent confirme avoir reçu, le 07 mars, un mandat du comité exécutif pour voter pour à la BWF (Europe et Asie ayant déjà voté pour). La décision sur la date d'application en France (1^{er} septembre 2026 ou 1^{er} septembre 2027) sera prise au comité exécutif du 30 mai 2026, conditionnée à la capacité de la fédération à informer et former l'ensemble des acteurs (joueurs, officiels techniques, développements logiciels) en quelques mois.

Christophe Millet, représentant régional des clubs de Bretagne, demande confirmation que le futur système



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

de score 3 × 15 s'appliquera à tous les niveaux. Franck Laurent confirme que la règle sera identique à tous les niveaux.

Audit du secteur Formation

Antoine Chevallier, représentant régional des clubs des Pays de la Loire, interroge sur l'audit du secteur formation.

Océane Coquio confirme que les résultats ont été restitués il y a deux mois et qu'un travail est en cours avec la direction sur les axes de progrès. Sa nomination en tant que vice-présidente à la formation marque la priorité accordée. Les mesures précises restent confidentielles à ce stade. Une communication ultérieure est prévue.

Réforme des interclubs

Lionel Grenouillet, représentant régional des clubs de Bourgogne-Franche-Comté et membre de la commission nationale interclubs, regrette que la commission n'ait pas été consultée par les acteurs de la réforme du Top 12, alors que ce sont ses membres qui devront en appliquer le règlement. Le président reconnaît le point.

Prise de parole de la direction technique nationale

Hugo Anest, représentant régional des clubs d'Île-de-France, s'étonne de l'absence de prise de parole formelle de la DTN sur cette assemblée générale. Franck Laurent indique que la voix de la haute performance a été portée par son vice-président Thierry Stempfel.

Elles au Bad Tour – exportation BadNet vers Poona

Maryvonne Girardin, représentante régionale des clubs d'Auvergne-Rhône-Alpes, rappelle l'existence du Elles au Bad Tour, tournoi 100% féminin sous forme de ronde italienne, et demande l'intégration des résultats de BadNet dans Poona. David Courbet répond que le projet « ronde italienne » est en cours, le blocage actuel étant la valorisation par match (les matchs n'étant pas joués entièrement, la valeur d'un segment de match n'est pas encore définie pour le calcul des points).

Intervention de Sven Serré, président de Badminton Europe

Sven Serré, président de Badminton Europe depuis 2023 (et précédemment président pendant sept ans de la Fédération Royale Belge de Badminton), salue le président, le comité exécutif et les représentants. Il salue particulièrement Gilles Cavert pour leurs trente ans de relations communes.

Il appuie le projet de scoring 3 × 15 et confirme le vote favorable de l'Europe, en parallèle du projet français. La professionnalisation, la visibilité TV et live stream, le maintien de la place du badminton aux jeux olympiques sont les enjeux centraux.

Stratégie GLUE – « Grow, Lead, Unite, Excite » :

- « **Grow** » : développer le badminton en Europe (visibilité, supporters, recettes commerciales, participation, performances). Contrat Sport Raider revu (+75 % de revenus). Diffusion TV vendue à Infront – potentiel actuel : 350 millions de spectateurs, dépassement de l'objectif de 100 pays (120 pays atteints lors des derniers Championnats d'Europe).



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale

18 avril 2026

Hôtel Mercure Paris 19 La Villette

- « **Lead** » : Team Europe (camps deux à trois fois par an pour les meilleurs jeunes joueurs européens) – invitation faite à la France de continuer d'envoyer ses talents. Plus de 100 tournois seniors par an en Europe ; nouveau circuit seniors (35+) avec 11 tournois et un Championnat d'Europe en Sardaigne (Cagliari) en septembre 2026.
- « **Unite** » : Town Hall Meeting trimestriel rassemblant 42-43 fédérations (sur 50 actives), bonnes relations avec la BWF, les comités olympiques européens, le sport universitaire et les Para. Investissement décidé sur le para-badminton (et non sur le AirBadminton) : reprise du Championnat d'Europe Para-badminton par Badminton Europe.
- « **Excite** » : nouveau site web et nouvelle application, investissement Instagram (15 millions de vues sur l'année vs 4 millions auparavant), reportage famille Popov à 1 million de clics.

Il félicite la France pour la dynamique des résultats, en particulier dans les catégories jeunes et aux Championnats d'Europe. Il note que les Asiatiques craignent désormais les Français, en particulier dans la perspective du nouveau format des Championnats du Monde par équipes (deux simples et un double pour les hommes) et invite à se projeter sur la Thomas Cup 2028.

Marcel Maurel, représentant régional des clubs d'Occitanie, interroge sur la prise en compte du prize money pour les compétitions de Para-badminton. Sven Serré répond que la priorité est d'abord d'investir dans la visibilité (live stream, télévision pour certaines finales), le prize money viendra dans un second temps et est à la main des organisateurs.

Clôture de l'assemblée générale

Le président remercie nominativement les professionnels et salariés de la fédération qui ont rendu possible la tenue de cette assemblée.

Clôture de l'assemblée générale à 19h30

Franck LAURENT,
président de la FFBaD

Sandrine MOUILLON,
secrétaire générale de la FFBaD